



SICTOM DU SECTEUR DE GRAY (Siren : 257001016)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Gray
Arrondissement	Vesoul
Département	Haute-Saône
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	12/06/1975
Date d'effet	12/06/1975

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	10, rue Moïse Lévy
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	70100 gray
Téléphone	03 84 64 83 75
Fax	03 84 65 16 64
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	10 228
Densité moyenne	26,27

Périmètres

Nombre total de membres : 8

- Dont 6 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
70	Angirey (217000223)	137
70	Cresancey (217001858)	193
70	La Chapelle-Saint-Quillain (217001296)	137
70	Onay (217003946)	75
70	Saint-Broing (217004613)	130
70	Velesmes-Echevanne (217005289)	542

- Dont 4 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
70	CC des Monts de Gy (247000698)	CC
70	CC du Val de Pesmes (247000813)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement	
Environnement et cadre de vie	
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés	
<p><i>Le syndicat mixte a pour objet : - d'assurer aux lieu et place de ses membres l'étude et le suivi des modalités de mise en oeuvre des prescriptions relatives au traitement du plan départemental d'élimination des déchets ménagères et assimilés, - d'assurer dans les conditions prévus aux présents statuts, la collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés. Le SICTOM décidera du mode de réalisation de son objet. Il pourra confier tout ou partie de ses missions à des tiers, sous réserve qu'il en conserve la responsabilité à l'égard de ses membres. Le SICTOM assure la collecte de porte à porte, à l'exclusion de la collecte sélective (points d'apports volontaires et déchetteries) et des quais de transferts. Le SICTOM a transféré avec effet au 1er juillet 2002, au syndicat mixte à vocation unique pour le transfert, la valorisation et l'élimination des ordures ménagères la compétence "traitement des ordures ménagères".</i></p>	
Par substitution	
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	
Par substitution	

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
70	SYNDICAT MIXTE A VOCATION UNIQUE POUR LE TRANSFERT, LA VALORISATION ET L'ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES (257003426)	SM fermé	109 866

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)